



## SUCCESSION (recalcul des parts)

-----  
Par david2203

Bonjour  
un heritier peut il demander un recalcul de la succession suite au deces de ma femme qui tenait un commerce et du fait que je reprend ses parts  
la date ne s arrete elle pas au jour du deces  
cela fait 5 ans

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,  
Précisez qui est héritier de qui et quelle succession vous voulez "recalculer".

-----  
Par david2203

merci  
il y 4 heritiers  
moi (qui rachette les parts de la société (bar tabac presse)  
nos 2 filles a moi et ma femme (décédé en 2020)et ma belle fille (né d un premier lit)  
mes 2 filles dont une est mineur étaient d accord pour cloturer rapidement mais ma belle fille demande que je rachette les parts au dernier bilan (2023/2024)  
est elle dans ses droits?  
le calcul des parts ne doit il pas etre a la date du déces?

-----  
Par yapasdequoi

Trop confus. Prenez rendez-vous avec le notaire.

-----  
Par Rambotte

Bonjour.

On ne sait pas ce que veut dire "(re)calculer une succession".

Mais visiblement, vous ne parlez pas de la succession, vous parlez du partage, puisqu'il s'agit de racheter des parts.

Un partage (= sortie de l'indivision) se fait à une certaine époque, qui peut être des années après le décès, et donc bien évidemment, le partage, pour être équitable au moment où il se fait, doit se faire avec les valeurs des biens à partager à l'époque du partage, pas avec celles qui furent retenues pour la déclaration de succession.